

Notre code de vie pour une école harmonieuse et un climat serein

Le respect de moi-même

Je viens à l'école pour développer des savoirs, des compétences et des savoir-être. Pour être au mieux de ma forme et profiter pleinement de ma journée, je me présente à l'école en ayant dormi suffisamment, en ayant déjeuné correctement. Je veille à être propre, vêtu correctement et décentement, en adéquation avec la météo. Par temps chaud, les crop-tops et mini-shorts sont à proscrire, de même que les chaussures à talons et les tongs. Le port d'un couvre-chef, quel qu'il soit, n'est pas admis en classe.

Le respect des autres

J'ai une attitude respectueuse envers toutes les personnes que je rencontre : enfants et adultes.

Mon vocabulaire reflète le respect que j'ai d'autrui : j'évite toute parole blessante, grossière, toute injure ou tout terme méprisant. En étant poli en toutes circonstances, je me révèle ainsi sous mon meilleur jour.

En classe, je respecte les règles établies en début d'année avec mon enseignant(e), cela pour me permettre et pour permettre à mes camarades de travailler dans les meilleures conditions.

Dans les rangs, je veille à être à l'heure. Je respecte le calme et la discipline commune, sous la responsabilité de l'enseignant qui m'accompagne. Mes jeux et la balle de classe sont rangés, j'entre en classe en silence.

Durant les temps de récréation, je me trouve dans la cour qui m'est réservée.

Je profite de ce moment de détente pour m'amuser sereinement, me distraire, me relaxer. Je respecte les zones de couleurs et les jeux des autres et je fais en sorte que tout se passe dans la bonne humeur. Je veille à respecter les règles décidées en conseil d'école sur base des propositions des enfants de toutes les classes.

Je suis au courant qu'il est strictement interdit, par l'intermédiaire d'un écrit, d'un blog, de mon gsm, ou via les réseaux sociaux :

- de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à la dignité ou la sensibilité des autres élèves
- de porter atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image d'autrui
- d'inciter à toute forme de haine, violence, racisme, ...
- d'inciter à la discrimination d'une personne ou d'un groupe de personnes,
- de diffuser des informations qui peuvent ternir la réputation de l'école ou être contraires à la morale et aux lois en vigueur,
- de diffuser des informations fausses ou dangereuses pour la santé ou la vie d'autrui.

Toute atteinte dont serait victime soit l'école, soit un membre de la communauté scolaire, sera suivie d'une sanction disciplinaire.

Le respect du matériel et des consignes scolaires

En toutes circonstances, en classe, dans les cours, aux repas, en déplacement hors de l'école, je respecte scrupuleusement les consignes qui me sont données par l'adulte.

Sans bons outils, pas de bon ouvrier ! Je dispose à l'école de mon matériel scolaire complet. Chaque enseignant fournit ou précise, selon les années, ce qui est indispensable. Si un objet me manque, je veille à le remplacer sans délai.

Si du matériel m'est prêté ou fourni par l'école, je veille à le respecter, sachant qu'il sera sans doute encore utilisé ultérieurement. Je veille également à ne pas dégrader le mobilier de ma classe.

Je suis ponctuel pour remettre mes travaux scolaires dans les délais qui ont été fixés par mon professeur.

Mon journal de classe sert de lien entre mon école et ma famille. Il me permet de planifier mon travail, de renseigner mes parents. Je suis toujours en sa possession. Je veille à ce qu'il soit parfaitement tenu : complet, propre, soigné. **Je le fais signer quotidiennement.**

Le respect de mon environnement

J'ai le souci de vivre dans un cadre harmonieux. C'est pourquoi je ne fais pas à l'école ce que je ne ferais pas chez moi !

J'utilise correctement les conteneurs à tri mis à ma disposition. **En aucun cas, je ne jette mes déchets à terre.**

J'ai le souci du beau et du propre : je fais preuve d'initiative lorsque je vois des papiers sur le sol.

Je respecte les zones vertes de l'école secondaire en m'interdisant d'y marcher ou d'y jouer.

Je respecte également la zone de biodiversité créée par les élèves.

Le respect des consignes d'ordre et de sécurité

Seuls les ballons fournis par l'école sont autorisés. Les jeux de balles et ballons sont interdits dans la cour des P1 et P2 avant 8h10 et après 15h10.

L'équipe éducative ayant eu à déplorer, par le passé, le nombre important d'enfants qui, durant les récréations, jouaient avec un gsm, un MP3 ou une console de jeux au lieu de se détendre et de s'amuser avec les autres élèves, nous avons pris la décision d'interdire l'utilisation de ces objets pendant les récréations, en classe bien entendu, et durant les semaines de dépaysement. Tout gsm, MP3, console, ... utilisé pendant ces périodes sera confisqué et remis à la direction, laquelle le restituera aux parents uniquement.

Pour retourner seul à la maison, je fréquente obligatoirement le rang organisé pour traverser la rue de Bastogne.

Le règlement de sécurité de l'école interdit :

- d'exercer tout acte de violence à l'égard de quiconque,
- de sortir de l'école sans autorisation écrite des parents ou de la direction,
- de courir ou de se bousculer dans les escaliers,
- de grimper aux grillages qui entourent les cours,
- de se suspendre aux goals de football,
- de lancer des boules de neige, sauf sur les murs,
- d'apporter des objets de valeur,
- d'apporter à l'école tout objet pouvant constituer un danger quelconque pour soi-même ou pour autrui : allumettes, briquet, pétards, canif, laser, rollers, baskets à roulettes, boissons énergisantes,...

Il est demandé aux parents :

- de signer quotidiennement le journal de classe de leur enfant,
- de parapher, le cas échéant, les remarques des enseignants, pour preuve de bonne lecture
- de s'entretenir avec les enseignants sur base d'un rendez-vous et non dans les rangs, ce qui retarde l'arrivée en classe,
- de veiller à ce que les objets scolaires et les vêtements de leur enfant soient identifiables (étiquettes, nominettes sur les vêtements, ...)
- d'attendre 12h00 et 15h10 pour pénétrer dans les cours et les couloirs : merci d'attendre derrière les barrières jusqu'à ce que les élèves arrivent,
- de ne pas pénétrer dans l'enceinte de l'école avec un chien, même tenu en laisse,
- de ne pas pénétrer dans les cours de l'école à bord d'un véhicule,
- de ne jamais garer leur véhicule dans un endroit qui obstruerait le passage des pompiers ou ambulanciers (Ex : la descente vers la cour des P1/P2, au bout du parking),
- de ne pas se garer sur les trottoirs, ce qui forcerait les piétons à se mettre en danger,
- de rouler prudemment sur le parking,
- de ne pas occuper abusivement les places de parking, également destinées au corps professoral,

Et si on ne respecte pas ces règles ?

L'école se réserve le droit de sanctionner tout élève qui adopterait un comportement contraire aux règles définies ci-dessus. Les sanctions prises seront toujours proportionnelles à la gravité des fautes commises et pourront aller jusqu'au renvoi de l'élève, selon la procédure légale (article 94 du décret « Missions de l'école chrétienne »).

Tout acte de vandalisme, toute dépréciation volontaire du mobilier scolaire sera sanctionné. Les frais de réparation seront supportés par l'élève fautif ou ses parents. De même, tout dégât occasionné au matériel sera financièrement supporté par l'élève ou ses parents.

L'école se réserve également le droit d'imposer à tout élève non respectueux des biens mis à sa disposition un travail d'utilité collective, en rapport avec le dommage causé.

Divers

Photographies scolaires : le photographe passe en octobre dans l'école afin de réaliser des photos individuelles de vos enfants, ainsi que des photos familiales. Il réalise aussi des photos des groupes classes au mois de mai.
Il n'y a aucune obligation d'achat de ces photographies.

Opération « Action Damien » : chaque année, en janvier, les élèves de P4, P5 et P6 se mobilisent pour récolter des fonds en vue de venir en aide aux malades de la lèpre et de la tuberculose : nous leur proposons alors de vendre des pochettes de marqueurs.

D'autres opérations sont également organisées en cours d'année, comme la vente de chocolats pour soutenir l'APEDAF qui encadre nos élèves sourds ou malentendants.

Objets trouvés : les objets trouvés sont stockés dans le hall près du bureau de la direction. Il est demandé aux élèves et à leurs parents de venir régulièrement récupérer leurs biens. Une fois l'année scolaire terminée, tous les vêtements non récupérés sont remis à une œuvre caritative.

Quelques adresses utiles

Centre Psycho-Médico-Social libre d'Arlon :

Rue des Déportés, 129, 6700 Arlon

Tél : 063/22 70 54

Toute demande de suivi par le centre PMS pour un élève en particulier doit être introduite par les parents eux-mêmes.

L'école ne peut faire intervenir le centre PMS que pour des interventions collectives ou en cas de suspicion de maltraitance.

Centre de santé d'Arlon :

Rue de Sesselich, 161, 6700 Arlon

Tél : 063/22 53 63

Les visites médicales au centre de santé sont toujours spécifiées à l'avance par les enseignants concernés.

Le présent règlement d'ordre intérieur ne dispense pas les élèves, leurs parents ou la personne responsable de se conformer aux textes légaux, règlements et instructions administratives qui les concernent, ainsi qu'à toute note ou recommandation émanant de l'établissement.